

DÉPLOIEMENT DE LA CLASSIFICATION :
NOTRE ASSIGNATION JURIDIQUE
& NOTRE DROIT D'ALERTE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
AMÈNENT LA DIRECTION À ADAPTER SA MÉTHODE !

Suite au non-respect du processus de déploiement de la classification avec en point d'orgue l'**absence de consultation du travailleur sur sa « fiche descriptive d'emploi » réel**, la Cfdt avait assigné « Renault Group » en justice fin novembre 2023. Cette assignation intégrait les usines suivantes : Ampère Cléon, Renault Sandouville et Alpine Dieppe. Deux autres Syndicats Cfdt de la Branche Métallurgie avaient pris la décision d'emboîter le pas : Le Syndicat de Renault le Mans et le Syndicat de la SOVAB à Batilly.

C'est aussi pour ces mêmes raisons que la Cfdt a alerté la Direction le 14 décembre dernier sur **les Risques Psychosociaux** engendrés par les décisions unilatérales de l'employeur et l'absence d'échanges constructifs avec les travailleurs => voir DGI via le QR CODE =>



Ce rapport de force rationnel et juridique porté par la Cfdt seule a amené la Direction de « Renault Group » à adapter sa méthode de déploiement de la classification, en se recentrant notamment sur la consultation des travailleurs et en y intégrant la prévention des risques psychosociaux :



La Cfdt a obtenu les avancées significatives suivantes :

- ❖ Mise en œuvre d'une « **campagne d'entretiens professionnels** » sur le premier trimestre 2024. **Un moment privilégié pour échanger et consulter chaque travailleur sur sa « fiche descriptive d'emploi »**. Une découverte pour les travailleurs, car « Renault Group » n'avait jamais déployé l'entretien professionnel. Cette « campagne d'entretiens » doit aussi permettre d'**agir sur la prévention des risques psychosociaux** !
- ❖ Adaptation du support dédié à « l'entretien professionnel » en y intégrant **une partie relative au « réexamen de la fiche descriptive d'emploi »**. Mise en application dès le premier trimestre 2024 avec possibilités d'ajustements.
- ❖ Mise en place de « **Commissions Paritaires Locales** » sur le premier quadrimestre 2024 pour suivre cette **première « campagne d'entretiens professionnels » orientée sur le déploiement de la classification et la consultation du travailleur**. Gestion des problématiques individuelles et collectives. Bilan en avril 2024.
- ❖ La Direction partage les mêmes **préoccupations quant à la charge mentale de travail des Managers** dans cette période où les enjeux sont à la fois importants et complexes. D'où la mise en application des mesures suivantes :
 - **Mise en place d'ateliers pédagogiques et de PQSR pour accompagner les managers dans le cadre de l'évolution du dispositif conventionnel.**
 - **Formation continue des Managers.**
 - **Mise en place de KIT UET Audio pour limiter l'exposition des Managers tout en garantissant l'universalité des messages.**

Engagements suite Action Juridique CFDT



**Consultation de sa FDE
via son Entretien Professionnel**

